

CAHIER DES CHARGES POUR L'ATTRIBUTION DES DISTINCTIONS

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU PROGRÈS (S.E.P.)

Le présent document constitue le Cahier des charges pour l'attribution des distinctions de la S.E.P. : Diplômes et Médailles. Le texte qui suit, présenté initialement au Conseil d'Administration de la S.E.P. le 18 janvier 2017 et mis à jour le 25 octobre 2017, s'appliquera à l'avenir pour la sélection des candidats aux Médailles remises lors des Cérémonies solennelles de la S.E.P.. Ce texte est susceptible d'évoluer,

Ce document comporte trois sections, relatives au Comité de sélection, aux domaines d'attribution et critères de Progrès, et à la description des niveaux de distinction.

I - Comité de sélection

Approuvé par le Conseil d'Administration de la S.E.P., le Comité de sélection est composé de 3 ou 5 membres. Il reçoit et examine les dossiers de candidature à une récompense de la S.E.P.. Afin de mieux juger de dossiers issus de domaines différents, le Comité est, dans la mesure du possible, composé de personnes compétentes dans des domaines variés. Désigné par le Président de la S.E.P., Le Président dudit Comité, est responsable sa bonne marche.

Quelle que soit la composition du Comité, chaque dossier doit être examiné par au moins deux rapporteurs, qui proposent un niveau de récompense. La proposition retenue doit recueillir la majorité des voix. La proposition finale devra être approuvée par le Conseil d'Administration ou, en cas d'impossibilité, par son Bureau ou par le Président.

II – Domaines d'attribution

Les domaines du Progrès figurant dans le tableau ci-après reprennent ceux considérés comme significatifs par la SEP lors de sa création en 1908, tout en élargissant ces domaines pour tenir compte de l'évolution de la Société dans son ensemble.

Matrice thématique des contributions au PROGRÈS apportées par le candidat

Domaine concerné	Niveau de progrès estimé				En quoi y a-t-il eu contribution au progrès ?
	Normal	Élevé	Important	Très important	
<i>Sciences et Techniques</i>					
<i>Arts et Lettres</i>					
<i>Sciences humaines – Médecine & Santé – Architecture Urbanisme</i>					
<i>Relations humaines – Solidarité – Actions humanitaires</i>					
<i>Environnement – Écologie – Développement durable</i>					
<i>Éducation – Justice sociale</i>					
<i>Paix – Relations internationales – Sécurité – Francophonie</i>					
<i>Droits de l'Homme et de la Femme</i>					
<i>Entreprise – Industrie – Commerce – Agriculture</i>					
<i>Autres</i>					

III – Distinctions – Médailles

Dans tous les cas un progrès méritant une distinction de la SEP doit correspondre à un véritable « saut », minime ou conséquent, dans un des domaines d’attribution, c’est-à-dire la création de quelque-chose de **vraiment nouveau**.

Médaille de Bronze

Elle est destinée aux jeunes gens qui ont fait preuve de qualités exceptionnelles, par exemple, dans les domaines de la création, de l’entrepreneuriat, du civisme, de la paix, de l’action humanitaire...

Elle concerne aussi des personnes de moins de 30 – 35 ans, ayant réalisé ou fait réaliser des progrès substantiels, de portée locale, dans une institution existante ou en cours de création ou de développement, ou ayant réalisé des actes de civisme exceptionnels.

Médaille d’Argent

Elle est notamment attribuée à des personnes, des institutions, des entreprises, des activités ayant fait accomplir, dans un domaine particulier, des progrès pleinement réalisés, de portée régionale.

Médaille de Vermeil

Elle honore un progrès ou une innovation de portée nationale, voire internationale. Plusieurs secteurs peuvent être concernés, par exemple, la découverte d’un procédé ou d’une technique nouvelle, intéressant plusieurs secteurs d’activité.

Médaille d’Or

Elle distingue un progrès de grande envergure et des qualités remarquables de courage, ténacité et talent. S’il s’agit d’une innovation, elle a un impact international.

Grande Médaille d’Or

C’est une distinction exceptionnelle qui honore, par exemple, un bond dans la connaissance scientifique, une œuvre consacrée à la Paix dans le monde, à l’amélioration de la condition humaine, un talent hors pair dans le domaine des Arts et des lettres. Les récipiendaires de cette haute distinction ne peuvent être que des personnalités de notoriété mondiale ou, au minimum, européenne.